

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 822

Artikel: Record féminin en montagne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Maison des Mûriers

La maison des Mûriers est une institution pour réadaptation scolaire, située en dehors du village de Grandson. Elle abrite une quarantaine de fillettes de l'âge scolaire, c'est-à-dire sept ans.

La maison fut fondée en 1919 par Mme Curchod-Secrétan, à la Mothe s/Vugelles. Elle était destinée à abriter « les jeunes filles d'intelligence limitée dont le développement incomplet ou stationnaire rendait difficile leur assimilation à la jeunesse normalement équilibrée ».

Dès la première année, le nombre des jeunes filles augmentait de quatre à vingt.

En 1926, la maison devenant trop petite, le Comité achetait la propriété des Mûriers, à Grandson, ancienne fabrique de pierres fines.

Actuellement, la maison est dirigée par Mlle E. Estoppey, qui a favorablement amélioré les conditions de vie. Les enfants arrivent, dès l'âge de sept ans déjà, et restent jusqu'à la fin de leur enseignement ménager et de leur instruction religieuse.

Pour avoir une meilleure influence, les fillettes ont été réparties en quatre familles. A la tête de chacune d'elles, se trouve une monitrice qui remplit les mêmes fonctions qu'une mère dans sa famille : lever, coucher, toilette, soins des vêtements, loisirs, sans oublier que ce sont elles qui surveillent l'éducation et la formation du caractère de leurs « enfants ».

Les fillettes sont divisées en trois classes : les « benjamines », dont le temps est surtout réservé à l'école et aux loisirs ; les moyennes qui, en dehors des heures d'école sont déjà initiées aux travaux du ménage. Puis vient encore la classe des ménagères : les plus grandes, dès l'âge de seize ans. Ces dernières font un véritable apprentissage ménager sous la surveillance d'une maîtresse ménagère. Elles suivent deux fois par semaine un cours de cuisine. Elles préparent elles-mêmes les repas auxquels sont invitées, à tour de rôle, la directrice et les autres monitrices. En outre, elles participent à tous les travaux que comportent la lessive, le repassage, la couture, ainsi que les nettoyage de la maison. Leur enseignement est donc complet et ces jeunes filles sortent de cette maison en ayant une bonne formation.

Un atelier de tissage de quatre métiers, surveillés par une tisserande, permet aux élèves qui le désirent de faire aussi un apprentissage de tissage. Chaque année, les toiles connaissent un gros succès à la vente.

Nous ne pouvons terminer le « tour d'horizon » sans parler du grand verger qui entoure la maison, si bien soigné par le jardinier, et où les jeunes filles prêtent la main.

Si, une fois, vous passez par Grandson, ne manquez pas de venir vous rendre compte de cette institution ; vous serez accueillie par le sourire heureux des enfants.

Et voici des livres nouveaux

L'Etoile Napoléon

Avez-vous le goût des romans historiques ? — En ce cas nous vous recommandons vivement le dernier roman de Mme Gennari qui a brossé, en un récit concentré sur une même héroïne, une peinture de la société française de la fin de la royauté à la Restauration. La narration est fort attachante et l'on arrive sans s'en douter à la 450^{ème} page. Mais ce qui satisfait mieux encore le lecteur, c'est la base historique de cette évocation.

Mme Gennari est docteur ès lettres et elle avait choisi comme sujet de thèse, « Le premier voyage de Mme de Staël en Italie et la genèse de Corinne ». On voit donc que nous avons affaire à un spécialiste de cette époque qui va du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècle. Et à chaque page, nous rencontrons des détails que l'on sent puisés dans les mémoires particuliers, dans les procès-verbaux officiels, dans les gazettes du temps. Ainsi sommes-nous sûrs que l'ambiance du roman nous est restituée fidèlement par une historienne et non improvisée par une imagination brillante. Un beau livre, émouvant et divertissant à la fois.

G. Gennari — *L'Etoile Napoléon*. Editions Pierre Horay (Paris).

Histoire récente

Et voici encore un livre d'histoire, mais de l'histoire fort récente, dont les événements se sont déroulés au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'une croisade menée par M. le Pasteur Jean Lasserre contre

les bagnes de la prostitution réglementée. Et je vous assure que ce récit, pour moderne qu'il soit et limité au territoire du département du Nord, en France, n'est pas moins palpitant que l'autre. Laissons l'auteur narrer un épisode :

« Au cours d'une visite à la prison d'Avesnes, j'appris que deux souteneurs avaient été arrêtés près des maisons de Mauberge, alors qu'ils y conduisaient deux femmes. Ils avaient été incarcérés et condamnés à trois mois de prison ferme. C'était là un événement trop extraordinaire pour que je ne fasse pas ma petite enquête à leur sujet. Ils étaient, paraît-il, tous deux stupéfaits de leur mésaventure : leur arrestation était tellement insolite ! Je me rendis chez le procureur de la République que je félicitai chaudement pour sa fermeté, et qui répondit avec prudence à mes questions. Au moment de le quitter, je lui demandai, presque par hasard :

« A propos, monsieur le Procureur, que sont devenues les deux femmes ?

— Elles ont été conduites, par la police, dans une maison de tolérance de Mauberge.

Telle fut la réponse du Procureur, prononcée sur un ton tranquille, mais sans fierté. Ainsi, le crime, pour lequel les deux souteneurs étaient en prison, avait été finalement accompli par les policiers eux-mêmes ! J'ai raconté cette affaire au cours de presque toutes mes conférences publiques ultérieures, — on devine avec quel succès ! »

J. Lasserre — *Comment les « maisons » furent fermées*. Fédération abolitionniste internationale (Genève).

Henriette de Beaufort



et sa biographie du Taciturne

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs l'ouvrage d'une étrangère qui doit à Genève, deux belles années de sa vie : *Henriette de Beaufort*. Avant, toutefois, de parler de son livre nous tenons à évoquer rapidement l'intéressante personnalité de son auteur.

En automne 1907 arrivait à la pension de Mlle Adèle Bréting — dont point n'est besoin de rappeler le mérite — une Hollandaise aux yeux vifs, blonde, très grande, encore un peu dégingandée comme les jeunes qui ont poussé trop vite. Elle effrayait parfois ses compagnes par l'impétuosité de ses gestes et la

brusquerie de sa franchise. Cette orpheline devint une des élèves préférées de la directrice qui appréciait sa loyauté, son intelligence remarquable, sa vivacité d'action et d'esprit. Bonne musicienne Henriette de Beaufort donnait toute satisfaction à son maître de piano, Joseph Lauber.

Cet été — soit quarante-sept ans plus tard — nous revîmes, à Genève, notre camarade d'alors. Elle est toujours très jeune d'esprit, dynamique, mais la souffrance l'a mûrie. Elle occupe maintenant une place à part dans la littérature hollandaise en sa qualité d'écrivain, d'historienne en vue, de conférencière quasi-mondiale, de correspondante régulière de grands journaux et périodiques.

De son séjour à Genève, particulièrement de l'impulsion donnée par Mlle Bréting à « ses filles », elle avait gardé le désir de s'occuper de questions sociales. Dans ce but elle fonda, avec un talent d'organisatrice remarquable, dans les Alpes-bavaroises, une institution pour enfants néerlandais, qui, sans être malades, avaient besoin de l'air de montagne. Ils se recrutaient, en grande partie, dans les familles séjournant aux Indes dont le climat tropical ne leur convenait pas. Ils retrouvaient dans ce foyer — avons-nous besoin de le dire ? — l'ambiance des *Marguerites*.

La seconde guerre mondiale surprit Henriette de Beaufort dans ce home. Elle y fut retenue par ordre spécial d'Hitler qui avait tout lieu de se méfier du retour en Hollande d'une si forte personnalité et d'une grande patriote. Bien qu'exilée en pays ennemi, Henriette de Beaufort, risquant quotidiennement sa vie, rendit d'inappréciables services à ses

compatriotes prisonniers. Pour occuper ses pensées obsédées par le sort de son pays, elle écrivit un roman : *Dolly van Arnhem* qui suscita l'intérêt de l'étranger et va paraître en langues anglaise et suédoise.

Dès que les circonstances le permirent, son auteur revint en Hollande et, au mécontentement stupéfiant de certains historiens néerlandais, peu habitués à voir une femme envahir, en franc-tireur, leur domaine, elle publia la même année, deux biographies très remarquées. La première était celle de *Gybsbert Karl van Hoogendorp*, le farouche adversaire de Napoléon et l'un des promoteurs de l'indépendance des Pays-Bas, qui lui valut, en 1950, le prix de littérature décerné par le Ministère hollandais de l'enseignement des arts et des sciences ; la seconde : *Willem de Zwijger* (Guillaume le Taciturne) dont nous allons parler.

Par ces deux publications Henriette de Beaufort se replonge dans les souffrances de sa patrie sous une occupation étrangère. Elle étudie de près les problèmes qui en dérivent et qui sont également ceux de notre époque. Certaines pages sont réellement vécues, elles palpitent. On ne les lit pas sans émotion. Cet auteur fait œuvre novatrice par l'étude pénétrante des caractères. Nous pensons particulièrement à son *Taciturne* qui sort de presse, traduit en français par Louis Laurent, et dans une édition soignée, aux Editions Labor et Fides, à Genève.

N'était-ce pas quelque peu audacieux d'Henriette de Beaufort, de s'attacher à un héros sur lequel on avait déjà beaucoup écrit, et de chercher à expliquer une personnalité contestée tout aussi bien par les catholiques

DE-CI, DE-LA

M^{me} Lily Pommier

Notre journal vient de perdre une collaboratrice que nos lecteurs n'ont certainement pas oubliée. C'est Mme Lily Pommier, dont nous avons publié de nombreux croquis littéraires. Elle avait le talent de saisir au vol des scènes de la vie quotidienne, de les esquisser avec légèreté, de les relever d'un trait poétique et d'en faire ressortir, sans insister, le sens et la valeur.

Le grand public a surtout connu Lily Pommier à la radio, ses samedis littéraires, où elle fit connaître des auteurs récents, lisant leurs œuvres de sa belle voix sympathique. D'autres, au Conservatoire, à Genève et à Neuchâtel, où à l'Ecole Sociale, ont été ses élèves au cours de diction. D'autres encore l'ont entendue donner des causeries où elle présentait, avec pénétration, tel ou tel poète.

Cette personnalité, à la sensibilité vibrante, a été frappée d'une maladie longue et cruelle et c'est alors qu'on a mesuré la force de son caractère. Elle a tenu tête à l'épreuve et à la souffrance avec un cran qui a forcé l'admiration.

Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de nos sincères regrets.

Marcel Rosset

Notre journal ne peut manquer de s'associer aux regrets que toute la presse de notre ville a exprimé pour le décès prématuré de Marcel Rosset, journaliste et écrivain. Nous n'oublions pas les articles spirituels et bienveillants que « Le Passant » a publié dans « La Suisse », avant la consultation féminine de 1952 et, tout récemment encore, c'est lui qui avait signalé la protestation humoristique du 7 novembre devant les bureaux de vote.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

Honduras

Le Congrès national a approuvé le 6 janvier 1954 un amendement à l'article 24 de la Constitution du 28 mars 1936, accordant aux femmes le droit de vote et celui d'être nommées aux fonctions publiques. Cet amendement, avant d'entrer en vigueur, doit être ratifié par une majorité des deux tiers de la prochaine législature.

Costa Rica

L'entrée en vigueur des articles 90, 93 et 98 de la Constitution du 7 novembre 1949, accordant aux femmes les droits politiques à égalité avec les hommes, a permis aux femmes de participer, l'année dernière, pour la première fois, aux élections nationales. Trois femmes députées et une femme conseiller ont été élues à l'Assemblée nationale législative.